

DEC220979DR18

Décision portant délégation de signature M. Cristian FOCSA, Directeur par intérim de l'unité Mixte de Recherche UMR8523, intitulée Physique des lasers, tomes e molécules (PhLAM), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'UMR8523, intitulée Physique des lasers, tomes e molécules (PhLAM), dont le directeur est M. Cristian FOCSA ;

Vu la décision DEC220559INP du 17 février 2022 portant fin de fonctions de directeur de M. Marc DOUAY et nomination de M. Cristian FOCSA, Directeur par intérim de l'UMR8523



DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Cristian FOCSA, Directeur de l'unité UMR8523, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cristian FOCSA Directeur de l'unité UMR8523, la délégation de signature est donnée à Mme. Rachel BRASSART, Secrétaire générale et à M. Anthony DELSINE, Responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC220491DR18 du 19 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18 février 2022

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

